



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### emplois jeunes

Question écrite n° 3130

#### Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur le devenir des personnes employées en CES, CEC ou au titre des emplois jeunes. L'annonce par le Gouvernement de la fin de ces dispositifs suscite chez les bénéficiaires émotion et inquiétude quant à leur avenir. Par ailleurs, de nombreux responsables associatifs et élus locaux de sa circonscription, notamment dans les communes rurales qui, pour des raisons budgétaires évidentes, avaient recours à ces dispositifs pour assurer des services appréciés de leurs administrés, font remarquer qu'ils ne pourront pas, faute de ressources suffisantes, financer totalement ces emplois et encore moins recourir au recrutement d'un personnel statutaire pour assurer la continuité de ces services. Aussi il lui demande expressément de bien mesurer toutes les conséquences de cette décision gouvernementale, qui, d'une part, va priver de très nombreuses personnes de tous âges de toute possibilité d'insertion durable ou de réinsertion dans le monde du travail et les marginaliser un peu plus et, d'autre part, va contraindre de nombreuses petites communes à se désengager de certaines actions faute de ne plus pouvoir recourir à ces emplois aidés. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer les intentions de son ministère pour remédier à ces situations.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Lefait](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (8<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3130

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** affaires sociales, travail et solidarité

**Ministère attributaire :** travail, relations sociales et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 septembre 2002, page 3190